



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 06/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
06/03/2026

L'an 2026, le 2 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de ~~Commune~~ VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

**Présents** : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SIMONIN Denis



### 12/2026 – MISE A DISPOSITION DU TERRAIN, PROPRIETE DE TOURAINE LOGEMENT, CONVENTION

Monsieur Victorien DEVALLEE, rappelle que le projet de restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique, se fait en site occupé, nécessitant de disposer de modulaires en capacité d'accueillir plusieurs classes, modulaires acquis auprès de la ville d'Evry-Courcouronnes.

Il convient désormais de les implanter à proximité des écoles, et le terrain de Touraine Logement est le plus approprié. Des discussions ont été menées en ce sens conduisant à l'accord d'une mise à disposition dont les conditions font l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°76/2025 du 15 décembre 2025 portant acquisition de modulaires dans le cadre du projet de restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de Touraine Logement au profit de la commune ;

Considérant que Touraine Logement, organisme de logement social, est propriétaire de terrains sis, à Vernou-sur-Brenne, Quincampoix, cadastrés AM 577 et AM 586 d'une contenance de 788 m<sup>2</sup>

Considérant que ces terrains présentent un intérêt pour la commune dans le cadre du projet de restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique,

Considérant que la mise à disposition de ces terrains permet de répondre à l'implantation des modulaires en capacité d'accueillir plusieurs classes durant les travaux,

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition par voie de convention,

Considérant que la convention précise la nature de l'occupation, la durée, les conditions d'usage, les conditions financières, les engagements et les responsabilités, les modalités de résiliation et de juridiction compétente,

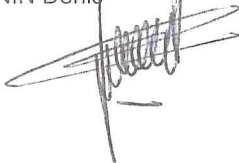
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide

- d'approuver la convention de mise à disposition des terrains cadastrés AM 577 et AM 586, sis Quincampoix, appartenant à Touraine Logement, au profit de la commune de Vernou-sur-Brenne, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de préciser que cette mise à disposition est consentie pour une durée de 24 mois, à compter de sa signature, selon les conditions prévues dans la convention ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/03/2026

Le Secrétaire de Séance  
M. SIMONIN Denis



Le Maire  
Pascale DEVALLEE

